

Décembre 2021



Le journal municipal



Édito



Mesdames, Messieurs, chers amis

J'espère que vous allez bien ainsi que tous vos proches.

Notre commune a connu des événements exceptionnels dans la nuit du 1^{er} et 2 décembre 2021. En effet, comment imaginer des tels actes de vandalisme avec des feux de poubelles puis un compteur de gaz en feu avec une torchère en pleine nuit. La coupure de gaz a impacté tous les abonnés pendant une douzaine d'heures et un quartier entier n'avait plus d'électricité.

Les sites de Brioche Pasquier et Pâtisserie Pasquier ont été également privé de gaz, ce qui a occasionné de lourdes pertes pour les entreprises.

Je tiens à saluer le travail d'ERDF et d'ENEDIS pour la rapidité du rétablissement des réseaux de gaz et d'électricité malgré la complexité du chantier. C'est une vraie chance de posséder un tel service public dans notre pays.

Le personnel communal ainsi que les élus ont fait au mieux pour répondre à l'urgence de la situation dès le lendemain matin. Nous avons déployé des chauffages d'appoint et mis des salles à disposition pour que nos écoliers puissent continuer à travailler avec les enseignantes. Nous avons également proposé notre salle du Cormier à la résidence Soleine qui était, elle aussi, privée d'énergie et des résidents fragilisés par ce fonctionnement dégradé.

Bref, nous avons affronté une situation inimaginable comme par exemple la présence exceptionnelle de force de l'ordre venu arrêter les incendiaires de la nuit. Deux d'entre eux ont comparu le lundi suivant et ont été condamnés à de la prison ferme.

Je remercie M Ludovic Magnier, le Sous-Préfet de Cholet pour sa visite et son soutien dans cette journée difficile, et également Le Capitaine Remars du groupement de gendarmerie de Cholet qui l'accompagnait.

Malgré tout, nous n'avons pas pu, ni eu le temps de prendre des nouvelles de tous les administrés, et certains ont manifesté, de façon virulente, leur mécontentement. Nous ne pouvons pas penser à tout, face à cette crise inhabituelle dans nos petites communes et nous ne sommes pas préparés, ni formés à une telle situation.

La commission communication avait décidé que le thème principal de notre journal de fin d'année allait être la citoyenneté comme une prémonition aux événements à venir.

Encore un dernier mot sur la situation sanitaire actuelle qui s'aggrave de nouveau, m'obligeant à ne pas autoriser les réveillons de la Saint Sylvestre dans nos différentes salles. C'est vraiment désolant mais, j'en suis persuadé, il y aura des jours meilleurs.

Je vous laisse découvrir les différents articles de notre journal et je tiens à remercier toutes les associations Cerquoises que nous avons rencontré le 26 novembre pour le dynamisme qu'elles nous ont affiché lors de cette soirée.

Pour terminer, je voulais saluer Françoise et Marc Rabier pour toutes ces années passées dans leur restaurant et je leur souhaite une bonne retraite bien méritée. Pour autant, « La P'tite Marmite » va perdurer avec nos jeunes repreneurs Vanessa et Yannick Perrouin, qui ont déjà démontré toute leur énergie dans leur nouveau projet et je ne doute pas de leur réussite. Je n'oublie pas Thierry Paillat qui va cesser son activité de peintre à la fin de l'année, Hélas, cela fait un artisan de moins sur notre commune.

Nous aurons l'occasion de les remercier lors de la cérémonie des vœux que j'ai reporté au 30 janvier 2022 en espérant une situation sanitaire plus calme

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année et surtout une bonne santé pour l'année 2022.

Joël POUPARD

Sommaire

Edito	2
Etat Civil	2
Vie municipale	3
Commission développement	5
Commission affaires sociales	5
La citoyenneté	6
Les élections	7
Les formalités du citoyen	8
Les bonnes pratiques du voisinage	9
Les anciens combattants	10
ADMR	11
Bibliothèque	11
Pluviométrie	12
Relais Enfants Parents	12

Carnet

Naissances

Maloé Train	04/10/2021
André Roger-Cussac	19/11/2021

Mariage

Caroline Rabier et Nicolas Saint le
06/11/2021

Décès

Jeanne Soulard	95 ans	13/10/2021
Victor Martin	79 ans	06/12/2021
Roger Cerveau	89 ans	11/12/2021



Journal municipal de la commune des Cerqueux.

Tirage à 450 exemplaires

Directeur de la publication : Joël Poupard, maire.

Commission Communication : Frédéric Point, Béatrice Balada, Michel Le Breton, Nicolas Defrance, Alain Rochais, Céline Thomas.

Crédit photos : Mairie des Cerqueux, @Loïc Grenon

Maquette : Services municipaux

Impression : Connivence

L'édition du présent numéro a été mise en ligne sur le site internet www.lescerqueux.mairie49.fr le 04/01/2021 .

Finances

Afin de permettre le règlement de certaines factures, des ajustements ont été apportés au budget principal.

Dépenses de fonctionnement

Art. 6817 – Provisionnement	+ 1 000 €
Art. 6413 – Personnel temporaire	+ 15 000 €
Art 023 – Virement en investissement	+ 6 500 €
Art. 022 – Dépenses imprévues	-1 000 €

Recettes de fonctionnement

Art 6419 – Remboursement sur rémunération	+ 15 000 €
Art. 722-042 – Travaux en régie	+ 6 500 €

Dépenses d'investissement

Art. 2111-040 – Travaux en régie	+ 6 500 €
----------------------------------	-----------

Recettes d'investissement

Art. 021 – Virement du fonctionnement	+ 6 500 €
---------------------------------------	-----------

Changement de norme comptable

Un avis favorable a été émis à l'adoption de la nomenclature comptable M57 pour l'ensemble des budgets à compter du 1er janvier 2022.

Barème accueil périscolaire et de loisirs pour les enfants hors commune—2020-2021

Considérant les sommes qui restent à charge de la commune des Cerqueux, le conseil municipal décide de facturer les sommes suivantes aux communes utilisatrices :

Accueil périscolaire mercredi :	3.50 € par heure
Accueil de loisirs :	3.25 € par heure
Accueil de loisirs d'été :	20.00 € par jour

Affaires sociales

Cantine – Une réunion a été organisée avec les élèves de CE1 à CM2 et leurs familles pour faire un point sur le comportement des enfants vis-à-vis des adultes qui les encadrent à la cantine. Conclusion : Il est nécessaire d'améliorer la communication entre la cantine et les familles.

Le bilan de l'audit de la cantine, réalisé début novembre, a été présenté au personnel. Il en ressort que la commune possède suffisamment de moyens humains et de temps pour garantir un accueil sécurisé pour les enfants et sécurisant pour les agents. La commune dispose d'une structure à haut potentiel pour assurer un service de restauration de qualité. Cependant, il faut repenser l'organisation technique et la posture des agents afin de permettre un travail éducatif plus approfondi.

Communication

Site internet - Le nouveau site est en place depuis la fin du mois de septembre. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur www.lescerqueux.fr

Panneau lumineux - Installé fin septembre, il permet de diffuser des informations de la municipalité des associations communales et des alentours. Toutefois, En cas de « concurrence » avec les activités des associations Cerquoise, les messages des associations des communes voisines ne seront mis en ligne qu'après la manifestation organisée aux Cerqueux

Livret d'accueil—Suite à la création du logo, le livret a été modifié afin de respecter les couleurs de la charte graphique.

Projet jeunesse 11-14 ans—Le conseil municipal a adopté les statuts de l'association « Boc'Enbulle » qui sera en charge du projet jeunesse.

Concours de Noël—Le thème de cette année est « Le plus beau sapin de Noël ». Chaque enfant est invité à fournir une ou deux photos : une photo de son sapin et/ou une photo d'un sapin pris en extérieur. Comme chaque année, le jury sera composé des résidents de Soleine.

Développement et cadre de vie

Stationnement—Côté pair de la rue Amand Michaud, deux potelets fixes ont été remplacés par des potelets amovibles. En cas de nécessité, ces potelets pourront être provisoirement retirés par les employés communaux sur demande écrite faite préalablement en mairie. D'autre part, deux potelets qui gênent le passage ont été déplacés côté impair de la rue.

Un panneau « Stationnement en marche arrière » obligatoire sera installé sur le parking derrière l'école. Les claustras en bois qui matérialisent le parking à vélos vont être remplacés prochainement par des claustras en alu.

Lotissement du Champ Blanc – L'entreprise Bouchet a comblé les fissures sur les trottoirs du lotissement du Champ Blanc. Il faudra surveiller si les réparations tiennent.

Broyage – L'Agglomération du Choletais a reconduit son marché avec l'entreprise Sourisseau pour le broyage..

Éclairage public – Une étude va être menée pour réduire l'éclairage de nuit.

Marquage poubelle – Suite aux aménagements réalisés en matière de stationnement, le marquage des poubelles a été refait par l'Agglomération du Choletais. Un courrier explicatif a été remis dans les boîtes aux lettres.

Plan d'eau du Cormier—Les travaux d'enrochement ont été réalisés par l'entreprise Gauffreteau pour un montant de 2 505.14 €.

Matériel—Un groupe de travail a été constitué pour examiner les éventuels remplacements de la tondeuse, du tracteur et de la voiture. Il est composé de MM. Claude Rouillard, Jean-Philippe Vivion, Alain Rochais et Louis-Marie Guetté.

Cimetière – Compte tenu de la dimension des cases du nouveau columbarium, c'est le tarif « Petite case » qui sera appliqué. Un accord est donné pour que les familles puissent apposer une photo en médaillon sur la porte de la case (dimension maximum 10 cm de hauteur). Le règlement du columbarium sera modifié en conséquence.

Vie municipale

Urbanisme

Droit de préemption urbain - La commune décide de ne pas faire usage de son droit pour les maisons suivantes :

⇒ 33, rue Amand Michaud vendue par M. et Mme Servot

Lotissement du Champ Blanc—Le conseil municipal donne son accord pour la vente des lots n° 20 et 30.

Lotissement La Hayère 3— Afin de pouvoir lancer les études relatives au lotissement, il a été demandé à l'Agglomération du Choletais de solutionner au plus vite le problème des eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration.

Cérémonie des vœux—Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le conseil municipal décide de reporter les vœux au dimanche 30 janvier 2022. Une vidéo de présentation de la commune et de vœux (des élus et du personnel) sera diffusée sur le site internet en début d'année.

Secrétariat de mairie

2, rue du Vieux Logis
49360 LES CERQUEUX

Tél. 02.41.55.90.12

Mail : mairie.cerqueux@orange.fr

Le secrétariat de mairie est ouvert au public.



Lundi : 9h00—12h15

Mardi : 8h00-12h15 et 15h00-17h30

Mercredi : 8h00-12h00

Jeudi : 8h00-12h15 et 15h00-17h30

Vendredi : 8h00-12h15 et 15h00-17h30

Samedi : 9h00-12h00

Agglomération du Choletais

Projet de déchèterie d'Yzernay— Le projet a été présenté aux élus des environs. Le coût prévisionnel est de 1 800 000 €. L'ouverture pourrait être envisagée pour le 1^{er} semestre 2024. Les plans seront présentés au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Fonctionnement de l'AdC— Suite à l'annulation des élections municipales de Cholet, le conseil communautaire ne peut pas se réunir car il manque les 30 conseillers de Cholet sur 61. Néanmoins, une réunion du conseil communautaire aura lieu prochainement pour statuer sur des petits travaux de fonctionnement.

Rapports d'activités 2020— Conformément au code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activité de l'AdC ainsi que les rapports relatifs à l'eau potable, l'assainissement et la collecte des déchets ont été transmis aux membres du conseil municipal. Ils sont consultables sur le site internet de la mairie des Cerqueux.

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)— Le conseil municipal approuve la mise en place de la télé-procédure qui permet de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner ainsi que ses conditions générales d'utilisation.

Cholet Évènement— La course Cholet Pays de la Loire passera par les Cerqueux en mars 2022. D'autre part, les championnats de France de cyclisme auront lieu à Cholet en juin 2022.

Loi Climat & Résilience— La loi du 22 août 2021 porte sur 5 thématiques : Consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle aura un impact sur les menus de la cantine mais aussi sur la consommation de terres agricoles donc sur la future urbanisation.

Assainissement— Les relevés de déversement des eaux pluviales à la station d'épuration ont été transmis à la mairie. Les services de l'AdC vont être relancés pour tenter de trouver une solution à ce problème le plus rapidement afin de pouvoir lancer les études préalables pour le futur lotissement de La Hayère 3. A noter que le schéma directeur de l'AdC doit être actualisé .

Environnement— Dans le cadre de la politique de réduction des déchets, l'AdC finance, sous certaines conditions, à hauteur de 80 %, l'achat de gobelets en plastique réutilisables. . D'autre part, l'AdC veut faire « la chasse » aux artisans qui viennent faire des dépôts dans les déchèteries avec des cartes de particuliers. Les camions bennes seront bientôt interdits.

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé

Vendredi 24 décembre 2021

Vendredi 31 décembre 2021

Nécrologie

Fin octobre, nous avons appris avec tristesse le décès de Michel Denéchère.

Né aux Cerqueux en 1953, ce passionné d'histoire était resté très attaché à sa commune.

Il a fait de nombreuses recherches sur les Cerqueux et écrit deux livres, l'un sur l'histoire de la commune et l'autre sur la guerre 14-18.

Il a également créé un site internet où l'on peut retrouver de nombreuses informations ainsi que des photos.

A sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.



<https://lescerqueux.com>

Commission développement du cadre de vie

En cette fin d'année, il est temps de faire le point sur les réalisations et les projets de la commission développement du cadre de vie.

Réalisations de voirie :

- ⇒ Fin des aménagements sécuritaires avec la modification de l'emplacement des potelets rue Amand Michaud.
- ⇒ Extension du colombarium avec l'ajout de 12 cases, la réfection du jardin du souvenir et la pose d'un nouveau dallage.
- ⇒ Travaux de consolidation du plan d'eau du Cormier avec un complément d'enrochement ainsi que l'arrachage d'une partie des roseaux
- ⇒ Aménagement du parterre devant la mairie et la pose de la devise Française comme l'avait souhaitée le précédent préfet et installation de parking vélos
- ⇒ Réalisation d'une jachère fleurie et plantation d'arbres fruitiers à l'entrée du lotissement du champ blanc
- ⇒ Renouvellement du marquage pour les containers poubelle
- ⇒ Réalisation d'un nouveau jeu de boules à l'étang du Cormier

Réalisations sur les bâtiments :

- ⇒ Travaux de ravalement du pied de mur de l'église, changement de la porte principale
- ⇒ Réfection complète de l'électricité de la superette Viveco
- ⇒ Travaux d'électricité dans la salle du conseil de la mairie
- ⇒ Changement du mobilier dans la salle du conseil et dans le bureau du maire
- ⇒ Pose d'un panneau d'information lumineux à côté de la mairie
- ⇒ Pose de protections de murs salle saint Jacques
- ⇒ Changement d'une vitrine de la superette.



Les projets

Beaucoup de gros projets sont à l'étude pour l'année 2022 et plusieurs groupes de travail se sont constitués pour travailler entre autres sur le renouvellement du matériel (voiture, tondeuse..) communal, l'extension de la salle de sport et la réalisation de la troisième tranche du lotissement de la Hayère.

Un projet de terrain de jeux pour enfants auprès de l'étang du Cormier ainsi que la pose d'un sol synthétique sur l'aire de jeux du champblanc, est également à l'étude.

La réfection du local des associations avec un nouveau bardage devrait être réalisé au cours du premier semestre 2022.

L'école devrait recevoir en début d'année de nouveaux claustras pour son parking à vélos.

Une étude est également en cours en collaboration avec le SIEM, concernant l'éclairage public et plus particulièrement la pollution lumineuse nocturne.

Commission affaires sociales communication

Au cours de l'année 2021, la commission a travaillé sur différents projets :

Mise en place d'un projet éducatif

Le projet éducatif est une démarche, une volonté des élus conduisant à un document de référence et qui définit les orientations éducatives pour la durée du mandat. Il représente la formulation des vœux et des objectifs éducatifs des élus.

Participation au projet jeunesse

Des membres de la commission participent depuis le début de l'année au projet Jeunesse mené par 6 communes avec : Yzernay, La Plaine, Coron, Somloire, Maulévrier.

Une association permettant de travailler sur un projet commun dédié aux jeunes de notre territoire va être créée avec pour objectifs de :

- ⇒ Créer une dynamique permettant de mobiliser les jeunes de 11 à 18 ans et fédérer un engagement sur des activités communales et intercommunales.
- ⇒ Recruter du personnel qualifié pour aller vers les jeunes (intervention dans les collèges, lieux sportifs...), recueillir leurs attentes, les accompagner dans la prise d'initiative et la construction des projets. Il aura aussi pour rôle de susciter une mise en réseau des services déjà existants.

Communication

Plusieurs projets ont été menés à bien au cours de l'année :

L'installation du panneau lumineux qui permet de diffuser des informations municipales, intercommunales et associatives.

La création du nouveau site internet avec la société A3 web

La création du logo qui reprend les couleurs du blason et met en évidence certains bâtiments communaux : la mairie, la maison de l'enfance et la salle du Cormier.



La citoyenneté qu'est-ce que c'est ?



La citoyenneté s'exprime au travers de valeurs comme le civisme, la civilité, la solidarité... Le rôle du citoyen dans la société, sa place, ses droits et ses devoirs nous renvoient au concept d'appartenance à une collectivité, qu'elle soit locale ou nationale.

Les droits du citoyen

Chaque citoyen a des droits :

Le droit au respect de sa vie privée

Les principes généraux concernant la protection de la vie privée sont énoncés par :

La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations-Unies en 1948 : « Nul ne fera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles atteintes. »

La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne adoptée en décembre 2000 : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications. »

L'article 9 du Code Civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent prescrire toutes mesures, telle que séquestre, saisie ou autres, propres à empêcher ou faire cesser toute atteinte à l'intimité de la vie privée ».

Pour faire cesser rapidement une atteinte à votre vie privée, vous pouvez porter plainte auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le droit au respect de la liberté individuelle.

- ⇒ Le droit d'aller et de venir
- ⇒ La liberté d'expression

Les droits du citoyen dans sa vie publique

Le droit à la sécurité

La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

L'État a donc le devoir d'assurer la sécurité aux citoyens en veillant :

- ⇒ A la protection des personnes et des biens.
- ⇒ Au respect des lois et des règlements
- ⇒ Au maintien de la paix et de l'ordre public.
- ⇒ A la défense des institutions et des intérêts nationaux.

Droits et liberté d'action du citoyen

- ⇒ Liberté dans le domaine d'action dans le domaine privé:
- ⇒ Liberté de travailler,
- ⇒ Liberté de posséder,
- ⇒ Liberté et droit à la formation et à l'enseignement,
- ⇒ Liberté de culte,
- ⇒ Droit à la protection de la santé.



Liberté d'action dans la vie publique

- ⇒ Le droit de voter,
- ⇒ Le droit de s'associer,
- ⇒ Le droit de s'informer et d'être informé.

Obligations du citoyen

Chaque citoyen a des droits mais aussi des obligations.

Obligations du citoyen au titre de la solidarité nationale et sociales.

La solidarité nationale suppose que chaque citoyen a l'obligation de participer aux charges et aux devoirs qui incombent à l'État :

Les charges de l'impôt

Pour l'entretien de la force publique, des services et des dépenses d'administration nationale, une contribution nationale est instituée pour tous, répartie entre tous les citoyens, proportionnellement à leurs facultés.

Les contributions sociales

Elles permettent aux citoyens de bénéficier d'une protection sanitaire et sociale exceptionnelle et d'un système de retraite de qualité.

Le recensement du citoyen

Ce recensement permet aux jeunes de participer à la journée de défense et de citoyenneté qui a lieu entre la date de recensement et celle du 18^e anniversaire.

Obligation de ne pas porter atteinte aux personnes, aux biens d'autrui,

Le code pénal définit l'atteinte à la personne comme tout acte volontaire ou involontaire pouvant causer la mort ou des blessures physiques ou psychologiques à autrui, aux intérêts de la Nation ou à la l'autorité de l'État.



Les élections

Nous avons évoqué la liberté d'action dans la vie publique. Parmi les droits ayant trait aux actions publique on trouve le droit de voter.

Le droit de voter

Les pouvoirs que détiennent les institutions publiques françaises : Président de la République, Députés, Sénateurs, Maires, conseillers régionaux, départementaux et municipaux, leur sont conférés par le peuple, en vertu du principe de souveraineté nationale, à travers les suffrages exprimés.

Chaque citoyen est en droit d'exprimer son vote lors de chaque élection s'il remplit les conditions suivantes :

- ⇒ **Être de nationalité française.** Cependant les ressortissants de l'Union Européenne résidant en France peuvent participer aux élections municipales et être élus conseillers municipaux. Ils peuvent également participer à l'élection des représentants de la France au Parlement Européen.
- ⇒ **Être inscrit sur la liste électorale** de la commune de son domicile
- ⇒ **Être âgé de 18 ans.**
- ⇒ **Jouir de ses droits civils et politiques.**

Le pouvoir de légiférer en France appartient au Parlement qui est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

L'Assemblée Nationale

C'est la première chambre du Parlement dont les membres appelés « Députés » sont élus :

- ⇒ Pour **5 ans**
- ⇒ Au **suffrage universel direct** : le Député élu représente alors directement les citoyens de sa circonscription au sein de l'Assemblée.

L'Assemblée Nationale dont le siège se trouve au Palais Bourbon à Paris réunit 577 députés représentant 577 circonscriptions que comporte la France Métropolitaine et d'Outre-Mer.



Les prochains scrutins

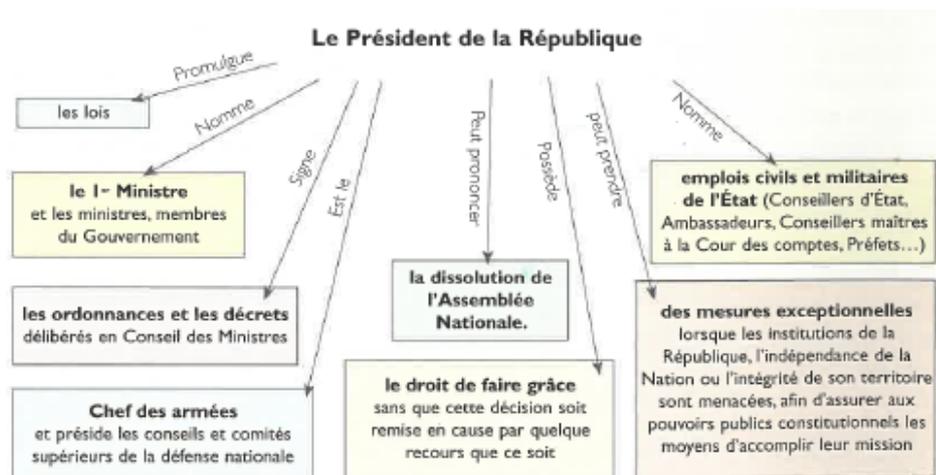
Au cours de l'année 2022, les électeurs seront appelés à venir voter les 10 et 24 avril pour élire le président de la République et les 12 et 19 juin pour élire les députés.

Le président de la République

Il est élu

- ⇒ Pour **5 ans**
- ⇒ Au **suffrage universel direct** (suffrage exprimé par chaque citoyen en âge et ayant la capacité de voter.
- ⇒ Et à la **majorité absolue des suffrages exprimés** (la moitié des voix + 1)

Il est le Chef de l'État chargé de veiller au respect de la Constitution, à l'indépendance nationale et à l'intégrité du territoire Français.



Le Sénat

C'est la deuxième chambre du Parlement appelée également « Haute Assemblée » dont les membres (Sénateurs) sont élus :

- ⇒ Au **suffrage universel indirect** par un collège électoral composé de 150 000 « grands électeurs » constitués par des députés, des conseillers régionaux et départementaux et des délégués des conseils municipaux.
- ⇒ Pour **6 ans.**

Le siège du Sénat se trouve au Palais du Luxembourg à Paris



La naissance d'une Loi

L'initiative d'une loi appartient soit au Premier Ministre (il s'agit alors d'un projet de loi), soit aux membres du Parlement (il s'agit d'une proposition de loi).

Les projets ou propositions de loi sont envoyés pour examen à des commissions parlementaires avant leur discussion en séance publique.

Les membres du Parlement et le Gouvernement ont le droit de proposer des amendements pour faire modifier certains points ou dispositions du projet ou de la proposition de loi.

La loi, une fois votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat sera promulguée par voie de publication dans le journal officiel de la République française, sous les signatures du Président de la République, du Premier Ministre, du ou des Ministres concernés.

L'inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Si vous vivez en France, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie.

L'inscription peut également être demandée en ligne sur le site <https://www.service-public.fr>

Les pièces à fournir

⇒ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

⇒ Un justificatif de domicile.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Recensement du citoyen

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans.).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile., mais vous pouvez également faire cette démarche en ligne sur le site de l'administration www.service-public.fr

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national et de la jeunesse de tout changement de votre situation :

⇒ Changement de domicile.

⇒ Changement de situation familiale

⇒ Changement de situation professionnelle.

La procuration

À compter du 1^{er} janvier 2022, un **électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B**. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Toutefois, si un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne, le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Où demander une procuration ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire. Cette démarche peut être faite de 3 façons :

En ligne—L'électeur qui donne procuration doit s'identifier avec France Connect sur le site www.https://www.maprocuration.gouv.fr/ et indiquer une adresse électronique (e-mail).

Il faut ensuite se rendre en personne à la gendarmerie, au commissariat de police ou au Tribunal d'instance et présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de la demande inscrit sur l'e-mail de confirmation de dépôt de la demande.

Avec le formulaire à imprimer Cerfa n 14952*02 que vous pouvez télécharger sur internet.

Formulaire sur place L'électeur doit se présenter en personne à la gendarmerie, au commissariat de police ou au Tribunal d'Instance.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place. Et il n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence.



Vos démarches

Le secrétariat de mairie est régulièrement sollicité pour des demandes de carte d'identité ou de passeport.

La commune des Cerqueux n'est pas habilitée pour faire ces documents.

En premier lieu, vous devez faire une pré-demande sur le site de l'ANTS. Ensuite, vous devez prendre rendez-vous dans une mairie agréée soit par téléphone soit en ligne pour les mairies qui le proposent.

Carte d'identité et passeport :

<https://predemande-cni.ants.fr>

➤ **Mairie de Mauléon**
Tél. 05.49.81.17.00

➤ **Mairie de Cholet**
Tél. 02.72.77.20.00

➤ **Mairie de Lys-Haut-Layon**
Tél. 02.41.75.80.60

➤ **Mairie de Chemillé**
Tél. 02.41.70.37.94

La procédure est la même pour les demandes de carte grise ou de permis de conduire.

Carte grise :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Permis de conduire :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Nouveaux arrivants

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui sont venus s'installer aux Cerqueux au cours de l'année, et espère qu'ils s'adapteront très vite à la vie de notre commune.

Pour les inscriptions à la cantine et aux services périscolaires, adressez-vous au secrétariat de mairie.

La qualité des relations avec nos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme.

Si nous avons droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celui de notre voisin. Malheureusement, ces règles simples de bon sens parfois ne suffisent pas.

Les éventuels litiges entre particuliers ne relèvent que de l'autorité judiciaire (tribunal d'instance, tribunal de grande instance ou tribunal correctionnel...).

Le bruit

L'intensité de la perception des sons par l'oreille humaine est évaluée grâce à une unité de mesure appelée « décibel » dB.

Le niveau moyen acceptable est de 35 dB. Celui considéré comme seuil de gêne et de fatigue est de 65 dB.

Le bruit peut être gênant, même à faible niveau, s'il est répété.

Les nuisances dues aux bruits peuvent être graves car elles touchent à la santé. Les bruits entraînent la fatigue, la baisse de performance dans le travail, la perturbation du sommeil, le stress ou même la dépression nerveuse. Elles concernent une grande majorité de personnes dans la vie quotidienne.

Les bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, aux appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux que nous possédons.

Lorsqu'ils sont émis de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel, sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

⇒ Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive.

⇒ Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise avec vos voisins.

Votre terrain et son voisinage

Les eaux de pluie

Les eaux de pluie s'écoulant sur votre terrain doivent se déverser sur votre terrain ou sur la voie publique mais pas sur le terrain de votre voisin.

Par contre, l'eau de pluie provenant de votre terrain peut s'écouler sur le terrain voisin, si ce dernier est situé à un niveau inférieur au vôtre. Elle doit s'écouler de façon naturelle, suivre la configuration des terrains en pente et ne doit pas avoir été déviée par des travaux pour se déverser chez le voisin.

Vue de voisinage

On ne peut faire pratiquer aucune fenêtre ou ouverture dans le mur mitoyen sans le consentement des voisins.

Les règles d'urbanisme

Le respect des règles d'urbanisme fait partie des obligations du citoyen.

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Un guichet numérique pour vos demandes d'autorisation d'urbanisme

Vous souhaitez entreprendre des travaux de construction, de rénovation, d'extension ou encore modifier votre façade, vos ouvertures, votre toiture ou encore édifier une clôture ?

Aujourd'hui, le dépôt des dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme est uniquement possible sur papier, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public. **A compter du 1^{er} Janvier 2022**, nous vous proposons d'effectuer votre demande d'autorisations d'urbanisme sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Développé à l'échelle intercommunale, ce nouveau guichet numérique mutualisé permettra de simplifier les démarches des habitants et des professionnels et de faire des demandes en ligne 7 j/7 et 24h/24. Il sera accessible depuis le site internet de la commune : www.lescerqueux.fr

Les avantages du guichet numérique

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en plusieurs exemplaires. Le traitement de la demande est effectué uniquement via les outils informatiques.

Vous pourrez sauvegarder automatiquement une demande en cours et bénéficier d'une assistance en ligne pour effectuer votre demande et éviter les erreurs. Grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé, certaines données seront préremplies. Vous recevrez automatiquement votre récépissé et vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier en temps réel.

Bien sûr, le dépôt de dossier papier reste toujours possible en mairie ou par courrier. Toutefois, lorsque vous déposez une demande sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous ne devez absolument pas la doubler en déposant votre dossier papier en mairie ou en l'envoyant par courrier.

Les anciens combattants — UNC

Comme toute association, nous subissons les aléas de la crise sanitaire. Plusieurs manifestations ont quand même eu lieu en cette année 2021, avec les précautions qui s'imposent.

Le 8 mai, quelques uns de nos camarades, anciens de la guerre d'Algérie, étaient présents au monument aux morts dans le cimetière pour y déposer une gerbe de fleurs en mémoire de nos morts des Cerqueux. Le maire et un adjoint nous accompagnaient. Tous avec le masque obligatoire.

Le 9 octobre à Maulévrier, Jean-Claude Bourcier, ancien d'Algérie a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Pour l'accompagner, des camarades des quatre sections étaient présents. Jacky Hun et Henri Body en tant que porte drapeau. Après cette décoration, un vin d'honneur suivait.



Le 27 octobre, c'était la sépulture de Michel Denéchère. Aimant bien son pays natal, il a beaucoup écrit sur l'histoire des Cerqueux et nous laisse deux livres relatant les événements de notre commune depuis les temps lointains. Il a offert les deux volumes pour les archives de notre section.

Il a également fait des recherches très importantes sur les deux guerres mondiales. Il a répertorié tous les soldats des Cerqueux morts pour la France, les noms et lieux où ils ont été tués et enterrés et même les numéros des tombes. Les recherches concernent également ceux qui ont été blessés avec bien des précisions.

Au nom de notre association, adieu Michel et Merci.



Ces livres peuvent être commandés sur le site www.amazon.fr

En 2020, les rassemblements devaient avoir lieu aux Cerqueux. La crise sanitaire interdisant tout rassemblement, cela n'a pas été possible, c'est dommage car nous avions prévu de fêter le centenaire de la section des anciens combattants du pays.

Rien ne s'est déroulé comme prévu, cette année, Maulévrier a voulu reprendre son tour comme par le passé. Les commémorations du 11 novembre ont donc eu lieu à Maulévrier tout d'abord avec une messe à la mémoire des morts des guerres, puis un défilé jusqu'au monument aux morts. Là, deux décorations « insignes porte-drapeau » ont été remises respectivement à Michel Godet de Maulévrier et à Henri Body des Cerqueux.

Le 5 décembre, pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, le rassemblement a eu lieu à Maulévrier. Auparavant, comme à chaque cérémonie, nous nous sommes arrêtés au cimetière des Cerqueux pour déposer une gerbe devant le monument aux morts.

Depuis deux années, le Coronavirus freine nos rassemblements, espérons donc des temps meilleurs.



« Un réseau de proximité pour bien vivre chez soi ».

Son champ d'action est très vaste : entretien du domicile et du linge, aide à la personne (pour la toilette, les repas, les courses), la garde des enfants, le soutien à la parentalité, aide à la personne en situation de handicap, téléassistance.

Plus connue, peut-être, pour son action auprès des + de 60 ans, elle est présente aussi auprès des familles et des personnes handicapées ou lorsqu'un retour d'hospitalisation nécessite de l'aide au quotidien.

Pour les cas difficiles, elle peut être en étroite collaboration avec le SSIAD pour l'HAD.

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile.

HAD : Hospitalisation à Domicile

Aux Cerqueux, nous faisons partie de MAUCERNAY, contraction de Maulévrier-Cerqueux-Yzernay : 3 communes représentées par 11 bénévoles. L'association emploie des salarié(e)s « aide à domicile » et/ou « auxiliaire de vie » et 1 TISF (technicienne de l'intervention sociale et familiale), ainsi que 2 salariées administratives.

Les TISF œuvrent auprès des familles, soit en relation avec l'ASE (aide sociale à l'enfance), quand les parents ne savent plus ou ne savent pas assumer les tâches socio-éducatives et matérielles quotidiennes, soit en relation avec la CAF (caisse d'allocations familiale) à l'occasion d'une 3^{ème} naissance ou plus.

Actuellement, le personnel d'intervention n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes.

La recherche de candidat(e)s est cruciale. Appel aux personnes intéressées.

Nous avons aussi besoin de bénévoles pour renouveler l'équipe, pourquoi pas vous ?

FAIRE APPEL A L'ADMAR c'est choisir le professionnalisme, la proximité et la qualité.

ADMAR MAUCERNAY

Adresse postale : 3 rue du Souvenir

Bureau : 17 rue Pierre de Roman

Téléphone : 02 52 21 02 80

Adresse mail :

maucernay@asso.fede49.admr.org

Présidente : Mme Hélène AUVINET

Trésorière : Mme Martine REULIER

Secrétaire : Mme Odile COUSSEAU



La Bibliothèque



Après une année ralentie par la crise sanitaire, la bibliothèque des Cerqueux repart dans un esprit positif.

Depuis novembre, la bibliothèque est ouverte au public :

Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h.

Vous pouvez emprunter **4 livres par lecteur** pour 3 semaines.

Les animations

L'équipe a repris les animations :

- ⇒ l'accueil régulier des 5 classes de l'école le lundi après-midi
- ⇒ des dépôts thématiques de livres au Centre de loisirs
- ⇒ une séance marionnettes pour bébés lecteurs et assistantes maternelles en novembre
- ⇒ une chasse au trésor de Noël en décembre.

L'année prochaine, nous vous réservons quelques surprises autour des découvertes : spectacle et escape-game seront au programme !

L'info en plus...

Grâce à votre carte lecteur, vous pouvez regarder **gratuitement un film par mois** sur le portail e-changes !

Pour y accéder : après identification au portail, dans l'onglet numérique, rubrique cinéma.

Pratique

Bibliothèque des Cerqueux

3, rue du Sacré Cœur

Tél. 02.41.29.25.83

E-mail :

bib_cerqueux@choletagglomeration.fr

Portail e-changes

<https://e-changes.cholet.fr>

Pour vous connecter à votre compte :

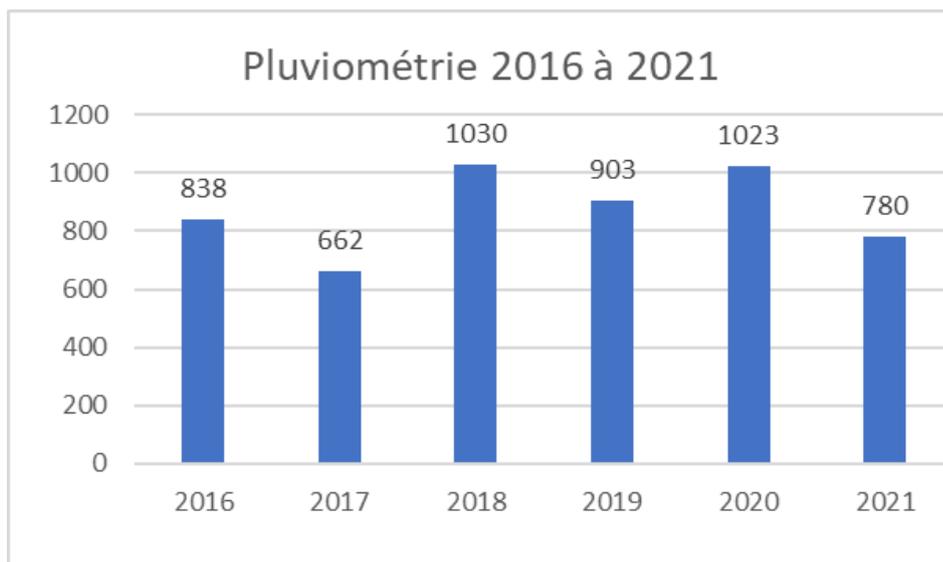
- ➡ Identifiant : le numéro de carte lecteurs
- ➡ Mot de passe : mois et année de naissance (exemple pour août 2010 : **082010**)



La pluviométrie

Les relevés de pluviométrie sont réalisés par Mme Michelle Augereau.

Vous pouvez retrouver le détail de la pluviométrie sur notre site internet www.lescerqueux.fr



Le relais petite enfance (RPE)



Cette fin d'année 2021, est teintée de changement pour nos services. Au revoir les RAM, voici les Relais Petite Enfance (RPE) !

Ils sont définis comme : " des points de référence et sources d'informations pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Source CAF monenfant.fr

Le Relais Petite Enfance du Bocage est un service intercommunal de l'Agglomération du Choletais qui informe et accompagne parents et professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant.

Pour les parents :

- ◆ un lieu unique d'information sur l'ensemble des modes d'accueil.
- ◆ un échange sur le projet d'accueil de l'enfant.
- ◆ un accompagnement administratif et pédagogique en lien avec l'accueil des enfants chez un Assistant Maternel ou par une Garde d'Enfant à Domicile.

Pour les professionnels de l'accueil individuel (Assistants Maternels et Garde d'Enfants à Domicile) :

- ◆ des informations sur les droits et devoirs de salarié.
- ◆ un accompagnement au quotidien dans l'exercice du métier.

- ◆ des Matinées Eveil et Rencontre à partager avec les enfants accueillis.
- ◆ des échanges et des informations sur l'accueil des jeunes enfants.

Pour les enfants :

- ◆ un lieu d'éveil et de socialisation au travers des Matinées Eveil et Rencontre.

Actualités 2021 :

La vie du Relais Petite Enfance a de nouveau été ponctuée, cette année, par les mesures sanitaires et de confinement.

L'animatrice a porté une attention particulière à l'écoute et l'accompagnement de chacun, parent ou assistant maternel. Le Relais a communiqué, au fil de l'actualité, les informations nécessaires pour l'accueil des enfants.

Les Matinées Eveil et Rencontre ont été proposées dans les communes quand le contexte l'a permis. Les Assistants Maternels et les enfants ont ainsi profité d'un temps de lien social extérieur bien apprécié.

Assistant Maternel, un métier mis en lumière !

C'est le mode d'accueil petite enfance le plus utilisé en France : environ 280 000 assistants maternels en exercice aujourd'hui en France.

Connu depuis la nuit des temps, appelés nourrices, tata ..., les assistants maternels travaillent en toute discrétion.

Les Relais Petite Enfance et l'Agglomération du Choletais ont choisi de faire une communication sur ce métier qui a beaucoup évolué au fil des années. Des articles seront édités au cours de la fin d'année 2021 dans le magazine Synergences ainsi que dans le Journal de l'Orientation. Un métier passionnant qui pourrait susciter des vocations.

Accueil du public - sur rendez-vous :

À Maulévrier au Pôle enfance du lundi au vendredi

Dans les communes de Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Somloire et Yzernay le vendredi de 14h à 16h30

Permanences téléphoniques :

- ⇒ le mardi de 13h30 à 15h
- ⇒ le mercredi de 16h30 à 17h30
- ⇒ le vendredi de 12h30 à 14h00

Pour toute information, contacter l'animatrice du Relais Petite Enfance :

Pôle Enfance 1, 2, 3 Soleil
15 place du Pré de la Halle – 49360
MAULEVRIER
Tél : 06 70 09 50 32

✉ rpebocage@choletagglomeration.fr